

N° 449

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1983.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi
relatif à la démocratisation du secteur public.*

Par M. Jean CHÉRIOUX,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Michel Coffineau, député, sous le numéro 1659 (7^e législ.).

(2) Cette Commission est composée de : MM. Roger Poudonson, sénateur, président ; Claude Evin, député, vice-président ; Jean Chérioux, sénateur, et Michel Coffineau, député, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Etienne Dailly, Louis Lazuech, François Collet, Henri Duffaut, Maurice Janetti, sénateurs ; MM. Jean-Paul Fuchs, Antoine Giesinger, Roland Renard, Roger Rouquette, Jean-Hugues Colonna, députés.

Membres suppléants : MM. Marc Bécam, André Bohl, Louis Souvet, Jacques Mossion, Roland du Luart, Charles Bonifay, Hector Viron, sénateurs ; MM. Francisque Perrut, Bruno Bourg-Broc, Mmes Muguette Jacquaint, Eliane Provost, Ghislaine Toutain, MM. Bernard Derosier, Robert Le Foll, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1375, 1451 et in-8° 346.

2^e lecture : 1564, 1585 et in-8° 391.

Sénat : 1^{re} lecture : 282, 362 et in-8° 127 (1982-1983).

2^e lecture : 407, 420 et in-8° 160 (1982-1983).

Entreprises publiques.

SOMMAIRE

	Page
La constatation unanime des membres de la Commission : l'impossibilité de concilier les logiques des deux Assemblées	2

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi, adopté en deuxième lecture par le Sénat, relatif à l'organisation et à la démocratisation du secteur public, s'est réunie le mardi 28 juin 1983 à 16 heures, au Sénat, sous la présidence de M. Etienne Dailly, président d'âge.

Elle a d'abord procédé à la désignation de son Bureau.

Ont été désignés :

— *Président* : M. Roger Poudonson, *sénateur*.

— *Vice-président* : M. Claude Evin, *député*.

— M. Jean Chérioux, *sénateur* et M. Michel Coffineau, *député*, ont été nommés ensuite rapporteurs, respectivement pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

— M. Michel Coffineau, *rapporteur* pour l'Assemblée nationale, a constaté que les deux lectures n'avaient pas permis aux Assemblées de concilier des dispositifs parfaitement contradictoires, au point qu'un seul article a été adopté conforme en première lecture. Il a ainsi conclu sur l'impossibilité, pour la commission mixte paritaire, d'aboutir à l'adoption d'un texte commun.

— M. Jean Chérioux, *rapporteur* pour le Sénat, a rejoint les propos de M. Michel Coffineau pour admettre avec lui qu'un fossé séparait désormais les deux Chambres, dont les logiques étaient rigoureusement différentes. Il a alors rappelé que le Sénat refusait une extension excessive des frontières du secteur public, la cogestion et la mise en place de structures autogestionnaires.

— M. Roger Poudonson, président, a regretté les délais trop courts accordés au Parlement pour l'examen d'un texte sur lequel, selon lui, un plus large accord aurait pu être trouvé entre les deux Assemblées.

— M. Etienne Dailly, après avoir constaté que la majorité sénatoriale défendait effectivement une autre logique que celle de la majorité de l'Assemblée nationale, a rappelé l'unanimité des sénateurs appartenant à la majorité de la Haute Assemblée sur la constatation de l'inconstitutionnalité d'un projet de loi qui met en cause

à la fois le droit de propriété et le principe de l'égalité des citoyens devant la loi.

— M. Claude Evin, *vice-président*, est enfin intervenu pour indiquer à M. Etienne Dailly qu'il appartenait au Conseil constitutionnel seul de départager les deux Assemblées.

La commission mixte paritaire a alors constaté à l'unanimité l'impossibilité de parvenir à l'adoption d'un texte commun.